

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Stationnement	1 000 m ²	Commune
4.	Aménagement d'une liaison douce	3 200 m ²	Commune
5.	Aménagement d'une liaison douce	100 m ²	Commune
6.	Aménagement d'une liaison douce	1 020 m ²	Commune
7.	Aménagement d'une liaison douce	815 m ²	Commune
8.	Aménagement d'une liaison douce	1 450 m ²	Commune
9.	Aménagement d'une liaison douce	7 600 m ²	Commune
10.	Aménagement d'une liaison douce	4 130 m ²	Commune
11.	Réalisation de logements locatifs aidés	2 403 m ²	Commune

LÉGENDE

- Limite de zone
- Ua Zone de bâti ancien
- Ub Zone de bâti récent
- 1AU Secteur d'urbanisation à dominante d'habitat
- 2AU Secteur d'urbanisation future à terme
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle et forestière
- NI Secteur de loisirs
- Np Secteur de protection du paysage en zone naturelle
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé article L113-1

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Murs de clôture et façades
- Élément repéré
- Bâtiment

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

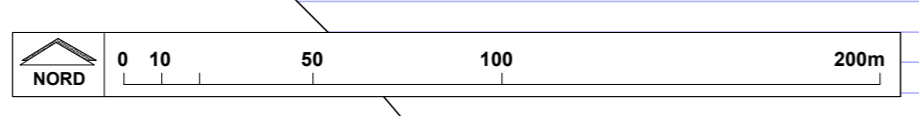
- Ensemble paysager
- Mares

Autres symboles :

- Bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- OAP Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation

Pour information :

- Bâtiments existants reportés au cadastre
- Axes de ruissellement et bande d'écoulement de 10 m de part et d'autres
- À titre informatif : Zone soumise à risque d'inondation. Ce report peut comporter quelques décalages.
- Zones humides inventoriées (le tracé peut comporter quelques décalages). source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie



PLU DÉPARTEMENT DE L'EURE, COMMUNE DE **PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX**

Plan local d'urbanisme
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du bourg

Projet de PLU approuvé le 20 février 2020
Première révision allégée du PLU prescrite le 13 septembre 2022
Première révision allégée du PLU arrêtée le 24 septembre 2025
Première révision allégée du PLU approuvée le 24 avril 2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2026 approuvant la première révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux.

Le maire,
Pascal Malnguy

Date : 10 avril 2026
Phase : **Approbation**

Échelle : 1 / 2 000

N° de pièce **4.3**

Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux
9, rue aux Huard (27510)
Tél : 02 32 51 31 84
courriel : mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr

OYA OYA
4 bis rue Saint Barthélémy
28000 Chartres